

# Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

## Séance du 20 novembre 2025

L'an 2025 et le 20 novembre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 13 novembre 2025.

Date de la convocation : 13 novembre 2025

Date d'affichage : 13 novembre 2025

**Délibération N° 20-11-2025 / N°218**

Etaient présents les membres en exercice : 80

Messieurs Marc Bourdel, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, David Dubois, Hugues Legoux, Eric Poulain, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Olivier Gallet, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Akexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Tournsel, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 96

Absents : Alain Rose, Yves Petit, Christian Delambre, Pierre Cuvillier, Benoit François, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Ludovic Degouve, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Serge Leu, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier, Jean Marie Bouet.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Julien Bellengier suppléé par Michel Kwasebart, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, David Duchateau suppléé par Vincent Guisse, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle.

Absents excusés : Hubert Tassencourt, Patrick Dekeyser, Jean Bridel, Pierre Guillemant.

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Murielle Roussel, Florence Dambreville procuration à Jacques Nick, Michel Petit ayant donné procuration à Marie Bernard, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémery, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Roland Descamps ayant donné procuration à Sylviane Evain, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Denis Caillierez.

**Secrétaire de séance : Martine Gérard**

**Titre de la délibération : Modification du Règlement intérieur du personnel communautaire**

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° 483 du 13 septembre 2018 relative au Règlement intérieur du personnel communautaire,

Vu la délibération n° 136 du 12 septembre 2019 relative à la modification du Règlement intérieur du personnel communautaire,

Vu la délibération n° 163 du 24 octobre 2019 relative au règlement intérieur du personnel communautaire,

Vu la délibération n° 161 du 14 octobre 2021 relative à la modification du règlement intérieur,

Vu la délibération n° 178 du 20 octobre 2022 relative à la modification du règlement intérieur du personnel communautaire,

Vu la délibération n° 136 du 20 juillet 2023 relative à la modification du règlement intérieur du personnel communautaire,

Vu la délibération n° 179 du 7 novembre 2024 relative à la modification du règlement intérieur du personnel communautaire,

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur du personnel communautaire,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 31 octobre 2025,

Monsieur le Président présente les différentes modifications qui devraient être apportées au règlement :

- ajout de la Directrice Générale Adjointe et d'un agent dans le service RH/Paie/Prévention (p 7),
- ajout de la notion de pause méridienne pour le(s) responsable(s) d'EAJE (p 9),
- ajout de la notion de journée continue pour les agents participants à des événements organisés par la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois (p10),
- indication que les chefs de service doivent s'assurer du respect des horaires par leurs agents (p 12),
- ajout de la médiathèque dans les équipements ouverts le samedi (p 12),
- ajout d'un point concernant les aménagements d'horaires (en cas de grossesse et en cas de rentrée scolaire) (p 12 et p 13),
- ajout de la possibilité de dérogation au nombre de jours à poser entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre pour les agents ayant débuté leur contrat en cours d'année (p 14),
- ajout de l'indication que les congés pourront être imposé en cas de non-respect de la date limite de dépôt des demandes (p 14),
- ajout de l'indication que le report des congés en cas de maladie notamment est réalisé suivant la réglementation en vigueur (p 15),

- indication que les CET sont alimentés automatiquement au 31 décembre de l'année en cours (p 16),
- modification du point relatif aux autorisations spéciales d'absence (autorisations de droits et discrétionnaires) (p 17),
- ajout de la mention des équipements de protection individuelle (p 21),
- modification du point relatif à l'action sociale (p 27),
- ajout de l'assistante de prévention (p 28),
- modification du point relatif au vaccination (p 30),
- mise à jour du trombinoscope (p 34 à 48),
- suppression du formulaire relatif à l'alimentation des CET.

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 12 novembre 2025, le conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le règlement intérieur du personnel communautaire dont le texte est joint à la présente à compter du 21 novembre 2025,
- de communiquer ce règlement à tout agent employé par la Communauté de Communes, conformément aux dispositions du point 7.1 dudit règlement,
- de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 25/11/2025 et publication ou notification du 25/11/2025

